

23 & 24 juin 2012

Week-end GAL



6 projets de poi(d)s

ASSESE

GESVES

OHEY

WEEK-END GAL
23 & 24 JUIN 2012
6 PROJETS DE POI(D)S

Le GAL Pays des Tiges & Chavées met actuellement en oeuvre des projets renforçant le développement rural du territoire des communes d'Assesse, Gesves et Ohey. Il regroupe les autorités communales et des partenaires privés du territoire. Ces projets sont financés par des fonds européens, régionaux et communaux. Nous vous invitons à venir découvrir 6 de nos projets ainsi que leurs responsables, lors du weekend du GAL, ces 23 & 24 juin 2012 dans différents endroits de nos communes. Les événements du weekend couvrent des domaines tels que le développement de la filière équine, la gestion durable des ressources naturelles, l'agriculture, les jardins conservatoires et solidaires, les services de proximité et le tourisme doux. A vous de choisir !



Partenariat

PERMANENCES JURIDIQUES

Une fois par mois, un avocat au Barreau de Namur est disponible pour une aide juridique de première ligne. Cette dernière vous permet d'obtenir des informations juridiques, un premier conseil, des renseignements pratiques et si nécessaire, l'avocat vous orientera vers d'autres instances plus spécialisées. Ce service est GRATUIT.

Dates : Jeudi 21 juin, 19 juillet, 16 août, 13 septembre et 18 octobre 2012.

Heure : à 15 heures.

Adresse : Rue du Tilleul, 95 à 5350 Ohey - au rez-de-chaussée (maison Rosoux).

Si vous désirez plus d'informations, n'hésitez pas à téléphoner au CPAS d'Ohey, au 085/61 19 91.

Social

LES QUARTIERS D'ETE

Festival de la Parole IV

Trois jours de spectacles à la Ferme Château de Baya (Rue de Baya 18 - Goesnes)

Réservation indispensable (pour les fanas : go pass)

Sauf Erreur & Omission Asbl

Rue Saint-Mort 256

5351 - HAILLOT

info@seo-asbl.be - tél : 085/61.13.62 - 0478/471.160 - www.seo-asbl.be

29 & 30 juin | 1^{er} juillet



Culture



Retrouvez toutes les informations communales sur notre site Internet et sur Facebook:

www.ohhey.be | www.facebook.com/ACOHhey

